

DEMANDE DE BOURSE MUNICIPALE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Collégiens : 6^{ème} – 5^{ème} – 4^{ème} – 3^{ème}

Lycéens : seconde - première - terminale

Enseignement technique : CAP - BEP - BAC technique

ANNEE 2025/2026

Reçu en mairie le :

MONTANT DE LA BOURSE : 75 €

A compléter et à remettre au secrétariat de la mairie de Conflans ou par mail à l'adresse suivante : accueil@conflans54.fr avec l'ensemble des pièces demandées

DATE LIMITE IMPERATIVE DE DEPOT DES DEMANDES DE BOURSES :

JEUDI 6 NOVEMBRE 2025

(Tout dossier reçu après cette date sera refusé)

RESPONSABLE LÉGAL(E) :

.....

ADRESSE :

.....

TELEPHONE :

.....

ADRESSE MAIL :

.....

NOM ET PRENOM DES ENFANTS <i>(uniquement ceux pour lesquels la demande de bourse est faite)</i>	CLASSE FREQUENTEE	ETABLISSEMENT SCOLAIRE FREQUENTE (indiquer l'établissement et la ville)

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

(même si vous les avez déjà fournies l'an passé)

- un certificat de scolarité
- un relevé d'identité bancaire ou postal
- dans le cas où le nom de l'enfant est différent de celui du responsable légal, une photocopie du livret de famille.

Les bourses seront versées directement sur le compte bancaire ou postal désigné pour la fin du mois de novembre